

- 6342 Service d'extermination et de désinfection;
- 6343 Service pour l'entretien ménager;
- 6345 Service de ramonage;
- 6349 Autres services pour les bâtiments répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 638 Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes;
- 6383 Service d'agence de placement;
- 6392 Service de consultation en administration et en gestion des affaires;
- 6393 Service de protection et de détectives (incluant les voitures blindées);
- 6395 Agence de voyages ou d'expéditions;
- 6399 Autres services d'affaires répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 6493 Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie;
- 6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique;
- 6497 Service d'affûtage d'articles de maison;
- 6499 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 6511 Service médical (cabinets de médecins et de chirurgiens spécialisés);
- 6512 Service dentaire (incluant chirurgie et hygiène);
- 6514 Service de laboratoire médical;
- 6515 Service de laboratoire dentaire;
- 6517 Clinique médicale (cabinets de médecins généralistes);
- 6518 Service d'optométrie;
- 6519 Autres services médicaux et de santé répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 652 Service juridique;
- 655 Service informatique;
- 656 Service de soins paramédicaux;
- 657 Service de soins thérapeutiques;
- 659 Autres services professionnels;
- 661 Service de construction et d'estimation de bâtiments en général (bureau administratif et de service seulement);
- 6619 Service de construction de bâtiments (bureau administratif et de service seulement);
- 662 Service de construction; ouvrage de génie civil (bureau administratif et de service seulement);
- 664 Service de travaux spécialisés en construction (bureau administratif et de service seulement);
- 683 Formation spécialisée;
- 692 Fondations et organismes de charité;
- 699 Autres services divers répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 6598 Service de vétérinaires (animaux domestiques).

#### SOUS-SECTION 4 COMMERCE RÉCRÉOTOURISTIQUE (C-4)

##### ARTICLE 60. GÉNÉRALITÉS

Cette classe identifie les équipements récréatifs qui occupent de grandes superficies de terrain. Ils sont bien intégrés à leur environnement et attirent une forte clientèle de l'extérieur de la Ville. Ils

contribuent au développement économique du secteur commercial. Ils se situent à l'extérieur du noyau villageois, mais peuvent y être intégrés moyennant des mesures de mitigation.

#### ARTICLE 61. PARTICULARITÉS

La majeure partie des activités s'effectuent en plein air.

L'intensité du bruit aux limites du terrain ne dépasse pas l'intensité moyenne du bruit normal de la rue.

#### ARTICLE 62. USAGES

Sont de cette classe les usages suivants:

- 583 Établissement d'hébergement;
- 5834 Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas);
- 7213 Ciné-parc;
- 7222 Centre sportif multidisciplinaire (couvert);
- 7229 Autres installations pour les sports répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 723 Aménagement public pour différentes activités;
- 729 Autres aménagements d'assemblées publiques répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 7392 Golf miniature;
- 7393 Terrain de golf pour exercice seulement;
- 7399 Autres lieux d'amusement répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 7411 Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs);
- 7412 Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs);
- 7413 Salle et terrain de squash, de racquetball et de tennis;
- 7415 Patinage à roulettes;
- 7416 Équitation;
- 7417 Salle ou salon de quilles;
- 7418 Toboggan;
- 7419 Autres activités sportives répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 7424 Centre récréatif en général;
- 743 Natation (plage et piscine);
- 744 Activité nautique;
- 745 Activité sur glace;
- 749 Autres activités récréatives répondant aux généralités et aux particularités de la classe;
- 7493 Camping et caravaning;
- 751 Centre touristique;
- 7512 Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs);
- 7513 Centre de ski (alpin et/ou de fond);
- 752 Camp de groupes et camp organisé;
- 761 Parc pour la récréation en général;
- 762 Parc à caractère récréatif et ornemental;
- 799 Loisir et autres activités culturelles répondant aux généralités et aux particularités de la classe;

8011 Cabane à sucre.

#### SOUS-SECTION 5 SERVICE RELIÉ À L'AUTOMOBILE (C-5)

##### ARTICLE 63. GÉNÉRALITÉS

Les commerces de cette classe sont reliés directement à l'utilisation d'un véhicule automobile. Ils apportent le soutien nécessaire au bon fonctionnement du parc automobile du territoire de la Ville et ils offrent des services spécialisés pour l'entretien ou l'amélioration du véhicule ainsi que pour l'installation de pièces reliées à un véhicule.

Ces commerces peuvent nécessiter de l'entreposage extérieur, mais la vente constitue la principale activité.

##### ARTICLE 64. PARTICULARITÉS

Ce type de commerce peut posséder des heures de fermeture très tardives. L'achalandage peut y être concentré à certaines heures.

Les commerces ne causent aucun préjudice majeur perceptible aux limites du terrain, tant du point de vue du bruit, de la pollution de l'air et de la pollution visuelle.

À moins d'indication contraire à la grille des usages et des normes, en aucun temps, les commerces de cette classe ne transforment, ne réparent ou n'usinent de la marchandise ou des véhicules à l'extérieur du bâtiment.

À moins d'indication contraire à la grille des usages et des normes, l'entreposage extérieur n'est pas autorisé pour cette classe d'usages.

##### ARTICLE 65. USAGES

Sont de cette classe les usages suivants:

- 5511 Vente au détail de véhicules automobiles, usagés seulement;
- 552 Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires;
- 553 Station-service (avec ou sans service, avec ou sans lave-auto, avec ou sans dépanneur et/ou restaurant);
- 5594 Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires;
- 5599 Autres activités de vente au détail reliées aux automobiles seulement et à leurs accessoires;
- 641 Service de réparation d'automobile.

#### SOUS-SECTION 6 COMMERCE LOURD (C-6)

##### ARTICLE 66. GÉNÉRALITÉS

Cette catégorie regroupe les usages commerciaux et de services qui impliquent des nuisances de différents types, soit une circulation importante de véhicules lourds ou munis d'équipements destinés à